

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS
TECHNIQUES**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

QUALIGAZ,
Association loi 1901, dont le siège social est en France, Le Forum - 131/135, avenue Jean Jaurès - 93300
Aubervilliers, et dont le numéro SIRET est 382 793 032 00113 code APE 743 B,

ci-après représentée par Monsieur Jean-Michel LABORDE, en sa qualité de Directeur Général, dûment
habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommé indifféremment : « QUALIGAZ » ou « Le PRESTATAIRE »,

D'UNE PART, ET

La société.....

dont le siège social est en France,

Au.....

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de (Localité à préciser),

Sous le numéro

ci-après représentée par _____, en sa qualité de
dûment habilité à l'effet des présentes.

Référence Qualigaz :

Impératif votre adresse mail :

Votre numéro de téléphone :

Ci-après dénommé : « Le CLIENT »,

D'AUTRE PART,

ci-après désignée individuellement ou collectivement « Partie » ou « Parties »

ETANT PRÉALABLEMENT EXPOSE QUE :

QUALIGAZ est un organisme de contrôle des installations gaz, agréé en tant que tel par arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1992 en application de l'arrêté du 2 août 1977 modifié.

QUALIGAZ est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont la mission consiste notamment à :

- contrôler les installations neuves, utilisant le gaz pour des usages domestiques individuels ou collectifs,
- contrôler les installations complétées ou modifiées, utilisant le gaz pour des usages domestiques individuels ou collectifs.

Dans le cadre de cette mission, QUALIGAZ fournit aux installateurs des certificats de conformité.

Plus largement, QUALIGAZ a pour objectif de contribuer à la sécurisation des installations de gaz.

Dans le prolongement de sa mission et sur la base de son expérience, QUALIGAZ propose aux professionnels du gaz, aux diagnostiqueurs immobiliers certifiés aux stagiaires en formation au sein de QUALIGAZ, un service de renseignements techniques.

Ce service permet au client de poser des questions, en relation avec le domaine d'intervention de QUALIGAZ, au moyen de différents outils de communication tels que le téléphone, le courriel, le fax et via un accès sécurisé sur le portail du site Internet de QUALIGAZ www.qualigaz.com.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES SONT EXPRESSIVEMENT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et les conditions dans lesquelles le PRESTATAIRE fournit au CLIENT un service de renseignements techniques accessible :

- par téléphone,
- par fax,
- par Internet, au moyen d'un mail,
- par Internet, via le site www.qualigaz.com sur lequel se trouve un espace sécurisé dédié au service de renseignements techniques.


Ce service de renseignements techniques permet aux CLIENTS de déposer des questions à l'attention du PRESTATAIRE et de recevoir de sa part une réponse.

Article 2 : PRESTATION DE QUALIGAZ

2.1 QUALIGAZ s'engage à apporter une réponse à toute question portant sur les réglementations relatives aux installations domestiques gaz suivantes :

- Arrêté du 02/08/77 modifié,
- NF DTU 61.1 « Installation de gaz »,
- NF DTU 24.1 « Fumisterie »,
- NF P 45-500 « Diagnostic immobilier ».

2.2. Le PRESTATAIRE s'engage à fournir au CLIENT un accès à un service de renseignements techniques :

- par téléphone, au numéro suivant :  **0 811 62 11 11** PRIX D'UN APPEL LOCAL (prix d'un appel local)
- par fax, au numéro suivant : 01 41 61 37 31
- par Internet, au moyen d'un mail envoyé à l'adresse suivante : **technique@qualigaz.com**
- par Internet, via le site **www.qualigaz.com** sur lequel se trouve un espace sécurisé dédié au service de renseignements techniques.

Ce service sera ouvert de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Le PRESTATAIRE s'engage à transmettre une réponse écrite au CLIENT sous un délai de 48 heures ouvrables par mail ou par courrier.

En cas de recherches spécifiques, ce délai pourra être étendu jusqu'à 7 jours ouvrables.

Dans cette hypothèse, le PRESTATAIRE notifiera au CLIENT, dans un délai de 24 heures ouvrables, la nécessité de disposer d'un délai de 7 jours ouvrables pour élaborer une réponse à la demande du CLIENT.

Pour les questions reçues en dehors des heures d'ouvertures ci-dessus mentionnées, le délai de 48 heures ne commencera à courir qu'à compter de la première heure du premier jour ouvrable suivant la transmission de la question.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de ne pas donner de réponse à une question posée ne relevant pas de son champ de compétence.

Dans cette hypothèse, le PRESTATAIRE s'engage à notifier dans un délai de 24 heures ouvrables son impossibilité de réponse. Pour les questions reçues en dehors des heures d'ouvertures ci-dessus mentionnées, le délai de 48 heures ne commencera à courir qu'à compter de la première heure du premier jour ouvrable suivant la transmission de la question.

Dans l'hypothèse où le CLIENT pose sa demande de renseignement technique par téléphone, le PRESTATAIRE pourra notifier directement par oral, lors de la conversation téléphonique, l'impossibilité de réponse en raison de l'absence de lien entre la question posée et son champ de compétence.

2.3. Le CLIENT peut poser un nombre de questions illimitées au PRESTATAIRE à compter de la signature du présent contrat pour une durée de un an.

Puis en cas de renouvellement tacite l'année suivant la signature du présent contrat, le CLIENT peut poser un nombre de questions illimitées au PRESTATAIRE.

Article 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu à compter de la date de sa signature par les parties pour une durée de un an.

Le présent contrat se reconduit tacitement à la date d'anniversaire de la signature du présent contrat chaque année, pour une durée d'un an, sauf :

- dénonciation par l'une des PARTIES un mois au moins avant l'échéance anniversaire,
- résiliation dans les conditions fixées par l'article 8 du présent contrat.

Article 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1. PRIX DE LA PRESTATION

En contrepartie de la prestation de QUALIGAZ dans le cadre du présent contrat, le CLIENT versera au PRESTATAIRE la somme forfaitaire et annuelle **de 40 euros HT soit 47,84 euros TTC.**

Ce prix pourra être révisé par le PRESTATAIRE annuellement. Dans ce cas, un avenant au présent contrat sera conclu entre les parties.

4.2. MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Toutes les factures sont payables par le CLIENT par prélèvement automatique (*autorisation de prélèvement à compléter en annexe n°1*) dans les 60 jours fin de mois suivant la réception de la facture.

Tout retard de paiement fera courir, sans préavis et de plein droit, des intérêts de retard aux taux de base bancaire majoré d'un montant d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois de retard, ou bien du plafond du montant légal, si celui-ci est moindre.

Aucune compensation ou déduction n'est possible au profit du CLIENT.

Article 5 : PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

À tout moment pendant l'exécution du présent contrat, le CLIENT pourra demander au PRESTATAIRE des modifications ou extensions du périmètre des prestations. Cette demande du CLIENT pourra donner lieu soit à un devis de réalisation, soit à une évaluation du prix des prestations.

Dans la mesure où ce devis sera accepté par le CLIENT, un avenant sera alors régularisé entre les parties.

Article 6 : INCESSIBILITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat a été conclu par chacune des parties en considération de l'intuitu personae s'attachant à l'autre partie. En conséquence, il ne pourra faire l'objet d'une transmission à un tiers ou d'un apport en société.

Il est expressément stipulé que le CLIENT est personnellement responsable de l'utilisation faite par lui du mot de passe fourni par le PRESTATAIRE qui permet l'accès au service de renseignements techniques.

Le mot de passe est strictement réservé à l'usage du CLIENT titulaire du contrat.

En cas de non respect de cet article, le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre, pour une durée librement déterminée, l'accès au service de renseignements techniques.

Le PRESTATAIRE notifiera la suspension de l'accès au CLIENT par courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception.

Article 7 : PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Le PRESTATAIRE reste propriétaire du service de renseignements techniques réglementaires. En conséquence, seul le PRESTATAIRE sera habilité à reproduire, adapter ou modifier le système.

Il est convenu par les parties que les informations transmises entre le PRESTATAIRE et le CLIENT constituent des informations confidentielles.

Sont également considérées comme confidentielles pour chaque partie toutes les informations relatives à son savoir-faire, ses procédures et plus généralement toutes les données d'ordre économiques, financières et commerciales relatives à leurs activités respectives.

Afin d'assurer la protection de ces informations confidentielles, le CLIENT et le PRESTATAIRE s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la protection des documents et données. Chaque partie s'assurera que ses salariés ou sous-traitants sont tenus contractuellement par le secret professionnel.

En outre, les parties s'engagent à ne pas communiquer ou divulguer sous quelque prétexte ou raison que ce soit, une information considérée comme confidentielle par elles auprès de quelque tiers que ce soit.

Le CLIENT s'engage à demander au PRESTATAIRE par écrit son autorisation préalable s'il désire effectuer des publications ou communications sur le système et son utilisation trouvant alors en sa possession, sans qu'il puisse en conserver une copie.

Article 8 : RÉSILIATION

Le PRESTATAIRE se réserve la faculté de résilier le présent contrat à tout moment, sans préavis et sans que le CLIENT puisse se prévaloir d'une indemnité quelconque, en cas d'utilisation frauduleuse du service, de tentative de piratage du service par LE CLIENT, de force majeure, de non respect des présentes ou de la législation en vigueur.

La dénonciation prévue à l'article 3 et la résiliation doivent être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : RESPONSABILITÉ

Le CLIENT s'engage à fournir des informations exactes notamment celles relatives à son identité.

Le CLIENT garantit avoir la capacité d'utiliser les services du PRESTATAIRE.

Le CLIENT reconnaît que les réponses fournies par QUALIGAZ à ses questions ne constituent que de simples avis donnés au regard des seuls termes de la question posée par le CLIENT, de sorte que le

PRESTATAIRE ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des réponses fournies dans le cadre d'une demande.

LE CLIENT garantit également le PRESTATAIRE contre tout recours de tiers relatif aux questions posées ou au contenu qu'il fournit.

Si les délais indiqués (soit 24 heures ouvrables, soit 48 heures ouvrables, soit 7 jours ouvrables selon les hypothèses prévues à l'article 2 du présent contrat) ne sont pas respectés, la responsabilité de PRESTATAIRE sera limitée au remboursement de la somme payée par le CLIENT à l'article 4 du présent contrat.

Le PRESTATAIRE n'est pas responsable en cas de défauts, d'indisponibilité totale ou partielle, ou d'interruption dans la fourniture de ses services.

Par ailleurs, la transmission d'informations par Internet, du fait de la nature même du réseau peut faire l'objet de détournements malgré les dispositifs techniques mis en place, dont le PRESTATAIRE ne peut être tenu pour responsable.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra être engagée du fait de la détérioration ou de la perte totale ou partielle de données transmises par Internet.

Les défaillances, de toute nature, de prestataires techniques extérieurs (téléphone, Internet etc.) au PRESTATAIRE ne peuvent lui être imputables et ne peuvent en conséquence entraîner sa responsabilité.

Article 10 : ATTRIBUTION DE LOI ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différends relatifs à la validité, à l'interprétation et / ou à l'exécution du présent contrat, les parties essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable.

En cas d'échec de la résolution amiable du litige, le tribunal compétent sera celui du ressort dans lequel le défendeur à l'instance est domicilié.

Signature par
(Nom, qualité et cachet de l'entreprise)

Signature par QUALIGAZ
(Nom et qualité)

Fait, en 2 exemplaires, à le

Annexe 1 : Demande de prélèvement bancaire

<p>DEMANDE DE PRELEVEMENT</p> <p>La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.</p>	<p>Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B), postal (R.I.P) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E).</p>								
<p>NOM - PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR</p>	<p>DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER ET ADRESSE</p>								
<p>COMPTE A DEBITER</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Etablis.</th> <th style="text-align: left;">Codes Guichet</th> <th style="text-align: left;">N° de compte</th> <th style="text-align: left;">Clef RIB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 15%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 45%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etablis.	Codes Guichet	N° de compte	Clef RIB					<p style="text-align: center;">Nom et Adresse du créancier</p> <p style="text-align: center;">QUALIGAZ Siège Social Le Forum 131-135, avenue Jean-Jaurès 93300 Aubervilliers</p>
Etablis.	Codes Guichet	N° de compte	Clef RIB						
<p style="font-size: small;">Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N°80-10 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.</p>									
<p>AUTORISATION DE PRELEVEMENT</p>									
<p>J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.</p>	<p style="text-align: center;">N° NATIONAL D'EMETTEUR</p> <p style="text-align: center; font-size: large;">411345</p>								
<p>NOM - PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR</p>	<p>DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER ET ADRESSE</p>								
<p>COMPTE A DEBITER</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Etablis.</th> <th style="text-align: left;">Codes Guichet</th> <th style="text-align: left;">N° de compte</th> <th style="text-align: left;">Clef RIB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 15%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 45%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td> </tr> </tbody> </table>	Etablis.	Codes Guichet	N° de compte	Clef RIB					<p style="text-align: center;">Nom et Adresse du créancier</p> <p style="text-align: center;">QUALIGAZ Siège Social Le Forum 131-135, avenue Jean-Jaurès 93300 Aubervilliers</p>
Etablis.	Codes Guichet	N° de compte	Clef RIB						
<p>DateSignature</p>									